

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 155

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 14

À l'alinéa 28, après le mot :

« délibération »,

insérer les mots :

« de l'organe délibérant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Clarification rédactionnelle.